



P&S VIE

P&S Vie est un contrat distribué par Carrousel Innovations

NATURE DU CONTRAT

P&S Vie est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

MINIMUM DES VERSEMENTS

- Cotisation initiale : minimum 1 500 €
- Cotisation libre : minimum 1 500 €
- Cotisations programmées : minimum 75 €

GARANTIES

En cas de vie : En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris les intérêts afférents)

En cas de décès : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès

Garanties décès optionnelles :

Garantie décès plancher optionnelle : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant correspondant à l'écart, si il est positif entre les cotisations nettes de frais et la valeur de l'épargne dans la limite de 1 200 000 euros. La garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion si l'assuré a entre 18 et 70 ans (couverture jusqu'aux 75 ans de l'assuré). Les frais de cette garantie décès plancher optionnelle sont prélevés en sus des frais de gestion en fonction du capital garanti et de l'âge de l'assuré

ARBITRAGES

Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 750 €

Option d'arbitrages automatiques

Gestion Dynamisation : permet de dynamiser la performance globale du contrat en arbitrant, automatiquement et sans frais, les intérêts annuels réalisés sur le(s) fonds en euros du contrat vers un (des) supports en unités de compte

Gestion Ecretage des plus-values : permet de sécuriser les plus-values réalisées en arbitrants, automatiquement et sans frais, les plus-values d'un ou plusieurs support(s) en unités de compte vers un fonds en euros

Gestion Investissement Progressif : permet de lisser dans le temps un investissement sur les marchés financiers. Le versement est d'abord investi sur un fonds en euros puis est progressivement arbitré, sans frais, sur une période déterminée vers les supports en unités de compte sélectionnés

Rééquilibrage : permet de conserver en permanence une répartition prédéfinie de l'épargne détenue en rééquilibrant, automatiquement et sans frais, les encours disponibles sur le contrat. Ce rééquilibrage se fait sur la base d'une répartition librement prédéfinie

Stop-Loss : permet de limiter les mouvements de baisse des marchés financiers en désinvestissant, automatiquement et sans frais, la totalité de l'encours disponible sur une ou plusieurs unités de compte bénéficiant de l'option en cas de dépassement du seuil de moins-value fixé initialement. Ce désinvestissement se fait au profit d'un fonds en euros

DISPONIBILITE DU CAPITAL

Rachats

Le capital est disponible à tout moment

- Rachat partiel : minimum 750 €
- Rachats partiels réguliers : minimum 100 €

Rachat total possible à tout moment

FONDS/ SUPPORTS

Fonds en euros : Sélection Rendement

Unités de compte : contrat multi gestionnaires de – de 50 fonds

DATE D'EFFET

- Adhésion : J+3
- Cotisation : J+3
- Arbitrage : J + 3
- Rachat : J + 3

FRAIS APPLICABLES

- Frais sur cotisations : 5%
- Frais de gestion fonds euro : 0,96% par an
- Frais de gestion supports en unités de compte: 0,96% par an
- Frais d'arbitrage : forfait de 50 € pour les arbitrages individuels, gratuits pour les arbitrages automatiques.